

Saint Jean Brèves

Mot du maire

Le 1^{er} novembre, les familles sont encore nombreuses à se rendre au cimetière pour se recueillir sur les tombes de leurs proches. C'est une tradition très ancienne qui reste bien ancrée. Avant cette date, les sépultures font l'objet de beaucoup d'attention, elles sont nettoyées et fleuries.

Bon nombre d'entre vous ont donc récemment eu l'occasion de passer au cimetière. Vous aurez sans doute remarqué quelques changements : un nouveau point de puisage d'eau et quelques arrosoirs à disposition près de l'entrée face au parking de la place du Général de Gaulle. Mais la véritable nouveauté n'est pas là mais dans les allées de la partie basse du cimetière. Les deux tiers d'entre elles, jusque-là gravillonnées, commencent à verdier. Les employés communaux y ont semé, début septembre, un gazon qui a déjà bien poussé.

La loi Labbé, du nom de notre sénateur morbihannais Joël Labbé, entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier bannit les pesticides des espaces publics et des jardins. L'emploi de produits phytosanitaires est maintenant interdit dans les collectivités.

Nos deux employés communaux chargés des espaces verts suivent depuis plusieurs années des formations dispensées par les techniciens du GBO. Ce Grand Bassin de l'Oust est un syndicat mixte regroupant 128 communes, dont la nôtre, car la Claie se jette dans l'Oust. Son rôle est de mener des actions en vue de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Chaque année nos employés mettent en place de nouvelles techniques, ils adoptent des pratiques plus respectueuses de la nature. Ils étaient prêts pour le « Zéro-phyto » au 1^{er} janvier.

Le gazon semé est une variété adaptée, un gazon de voirie qui pousse sur les allées gravillonnées. Il résiste au piétinement ainsi qu'au soleil. Il se met en sommeil pendant les grandes chaleurs et reprend vie dès l'arrivée de la pluie. Il ne nécessite que deux à trois tontes par an. Mais il ne supporte pas les produits souvent utilisés pour nettoyer les tombes comme par exemple l'eau de javel.

Nos cimetières vont changer d'aspect, devenir plus verts et moins minéraux et surtout plus naturels.

Ce qui semblait impossible pour beaucoup il y a encore quelques années est aujourd'hui une réalité.

Guénaël ROBIN

Novembre 2017
N° 181



Saint Jean Brévelay

Téléphone :
02 97 60 30 13
Télécopie :
02 97 60 34 59

E.mail :
mairie.stjeanbrevelay@wanadoo.fr
Site Internet :
www.mairie-saint-jean-brevelay.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi
9h00 - 12h00/14h00 - 17h00
Samedi 9h00 - 12h00
Fermé le samedi matin
en juillet et août

Médiathèque

Horaires d'ouverture
Mardi 11h30 - 12h45 / 16h - 18h
Mercredi 10h - 12h / 13h30 - 18h30
Vendredi 16h30 - 19h00
Samedi 10h - 12h / 14h - 16h30

MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde
02 97 68 42 42

En semaine de 20h à 8h
Du samedi 13h au lundi 8h
Les jours fériés
Seulement en cas d'urgence vitale
le 15 ou le 18

PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :
3237 (0,34 €/mn)

PACS : nouveauté à compter du 1^{er} novembre

Enregistrement en mairie



La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a transféré à l'officier d'état civil de la mairie les missions du tribunal d'instance en matière de PACS. Cette disposition s'applique à partir du 1^{er} novembre 2017.

Qui peut se pacser?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacés,
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Où faire la démarche?

Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser en mairie à l'officier d'état civil de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble.

Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Tout enregistrement de PACS se fera sur rendez-vous une fois le dossier complet.



Flash Code et site internet

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Android Market)



www.saint-jean-brevelay.bzh

Infos mairie

État-civil

Naissances :

27/09 : Maélie LOZÉ Saint Thuriau
27/09 : Estéban VAUZELLE 4 Les Reflets de la Lande

Mariage :

14/10 : Loïca HIVERT 6 rue de Buléon
et Christophe HAMERY

Décès :

01/10 : Eugénie MARTIN 2 rue du Porhoët 90 ans
03/10 : Odette MOISAN 2 rue du Porhoët 86 ans
04/10 : Christophe BIOT Ker Ras Couët 42 ans
11/10 : Agnès MARTIN 2 rue du Porhoët 87 ans
19/10 : Thérèse GILLET 2 rue de Porhoët 88 ans
28/10 : Joseph PAUTREMAT 2 rue du Porhoët 96 ans



Mise en place de la taxe de séjour

au 1^{er} janvier 2018

Par délibération en date du 18 mai 2017, la taxe de séjour a été instaurée au régime réel par le Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté, sur son territoire, à partir du 1er janvier 2018. Le produit de la taxe de séjour sera entièrement affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation et l'accueil touristique.

La taxe de séjour est établie en fonction du nombre de personnes hébergées à titre onéreux dans les différents types d'hébergements définis par le Code Général des Collectivités Territoriales (hôtels, résidences de tourisme, meublés, campings, et autres formes d'hébergement comme les gîtes, les chambres d'hôtes, les ports de plaisance...) situés dans les communes de Centre Morbihan Communauté.

La taxe de séjour est payée par le touriste, mais elle est perçue par l'intermédiaire des logeurs pour le compte de Centre Morbihan Communauté. La collaboration de tous les hébergeurs est donc indispensable.

Un guide pratique de la taxe de séjour est à votre disposition dans les locaux de Centre Morbihan Communauté et sur le site internet www.centremorbihancommunaute.bzh

A noter :

Selon les articles L.324-1-1 et d.324-1-1 du code du tourisme :

- toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.

- toute personne qui offre à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune du lieu de l'habitation concernée.

Tous les logeurs, même occasionnels, sont invités à remplir le formulaire de déclaration de location (meublé de tourisme ou chambres d'hôtes) et de l'adresser à la mairie de la commune où se situe la location.

- **Formulaire cerfa n° 13566*02** pour les chambres d'hôtes.

- **Formulaire cerfa n° 14004*01** pour les meublés et les gîtes (un formulaire par gîte / meublé)

Le Service Tourisme de Centre Morbihan Communauté, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02 97 39 17 09

ou par e-mail : taxedesejour@centre-morbihan-tourisme.bzh

Le Préfet à Saint Jean Brévelay

Le Préfet du Morbihan, Raymond Le Deun, ainsi que le Sous-préfet de Pontivy, Mikael Doré, et le Directeur de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), Patrice Barruol, ont été accueillis le lundi 16 octobre en mairie par le maire et les adjoints. Ils ont effectué une visite de la commune et se sont entretenus avec les élus. Les discussions ont porté sur les projets d'actualité et plus particulièrement sur les difficultés d'acquisition de terrains constructibles et sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Ils ont aussi évoqué les perspectives d'évolution de la commune.



De gauche à droite : Raymond LE DEUN, Guénaël ROBIN, Mikael DORE, Gérard GICQUEL, Henri-Claude BELZIC, Patrice BARRUOL et Raymond LE BRAZIDEC

Vendeurs de calendriers - Vol par ruse

Mise en garde de la gendarmerie

La fin de l'année approche.

Des personnes mal intentionnées se présentent déjà au domicile des habitants et tentent de vendre des calendriers en se faisant passer pour ce qu'elles ne sont pas (par exemple se disant représenter les sapeurs-pompiers, la mairie, des associations caritatives, etc.)

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime qui est généralement une personne vulnérable. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur.

N'ouvrez qu'aux personnes dont vous êtes formellement certain de la qualité (agents de La Poste, Sapeurs Pompiers en tenue, ...).

Ci-dessous, quelques mesures simples de vigilance à appliquer.

N'hésitez pas à en parler aux seniors de votre entourage qui sont le plus souvent pris pour cibles, notamment lorsqu'ils vivent seuls.

Cas démarchage abusif, de comportements suspects d'individus, n'hésitez pas à en informer votre brigade de gendarmerie en composant le : 17

VOLS PAR RUSE : AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



- Évitez de faire entrer chez vous un inconnu
- Équipez votre porte d'entrée d'un entrebâilleur
- Demandez à vous faire présenter une carte professionnelle
- Ne laissez pas la personne sans surveillance
- Ne révélez pas l'emplacement de vos objets de valeur ni de votre argent
- De manière générale, ne conservez pas de sommes d'argent importantes à votre domicile
- Sensibilisez les personnes vulnérables de votre entourage à ce type de vols

EN CAS D'URGENCE OU DE DOUTE, COMPOSEZ LE 17



Vous pouvez retrouver des informations sur la prévention des accidents, de la délinquance, sur Facebook (taper « gendarmerie Morbihan » dans le cartouche du moteur de recherche de ce réseau social).

Nous vous invitons également à télécharger l'application smartphone « Stop cambriolages » qui permet d'obtenir des conseils afin de se protéger des cambriolages et actes de malveillance.

Prévention

Le monoxyde de carbone



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Maisons fleuries

Remise des prix

Vendredi 6 octobre, les participants au concours des maisons fleuries étaient conviés à la salle de Kérivo pour la remise des prix effectuée par Henri-Claude Belzic, adjoint chargé de l'environnement. Le maire en a profité pour remercier chaleureusement les brévelaises et brévelais pour leur participation ainsi que les employés communaux pour leur contribution à l'embellissement de la commune. Un film conçu par Catherine Guillo a mis en évidence les créations et les prouesses végétales réalisées par les candidats. Des paniers garnis et des plantes ont été offerts aux participants. Un apéritif dinatoire a clôturé la soirée.



Le classement :

Jardin des particuliers-jardin paysager visible de l'espace public :

- Mention spéciale du jury : Paul LE CALLONNEC 19 rue des Garennes
1^{er} Jean-Michel et Céline THOMAS 23 rue des Garennes
2^{ème} Eugène et Yvonne BULEON Saint Thuriau
3^{ème} Pierre et Annick ROPERT Kerthomas.

Eco jardin paysager : Jacqueline DREANO Le Mangouëro

Jardin de fleurs :

- 1^{er} Anne-Marie PIQUET 27 rue du Borhig
2^{ème} Sylvain PLESSIS et Nadège DROULIN 1 place Paul Emile Victor
Espace jardiné sur cour : Jean-Jacques BOTHEREL Ty Tossen

Façade de maison :

- 1^{er} Monique ADELIS 54 rue de Rennes
2^{ème} Denise LE GALL Saint Thuriau

Embellissement des logements sociaux: maison individuelle avec jardinet :

- 1^{er} Eugénie NOUAILLE 1 rue Georges Cadoudal
2^{ème} Marcel POURCHASSE 9 rue Pierre Guillemot
3^{ème} Jeannette GUILLO 8 rue Pierre Guillemot

Décor végétal sur l'espace public-hameaux embellis :

- 1^{er} Chapelle Saint Thuriau
2^{ème} Village de Kerthomas

Mise en valeur des infrastructures d'accueil touristique-hôtels-hôtels restaurants :

- Le Cheval Blanc 6 rue Saint Arnel

Médiathèque municipale



Heure du Conte : les enfants étaient contents de retrouver, ou découvrir, notre rendez-vous de l'animation « l'Heure du Conte » le mois

dernier, destinée aux enfants jusqu'à six ans.

Après avoir écouté des histoires, chanté quelques comptines et participé au jeu de doigts, les enfants ont confectionné un petit pliage de papier, seyant aux grands comme aux petits.

Ce mois-ci, l'animation aura exceptionnellement lieu pendant les vacances scolaires, le samedi 04: 1^{ère} séance de 10h30 à 11h00 pour les 4-6 ans. 2^{ème} séance de 11h00 à 11h30 de 0 à 3 ans. Gratuit.

Animation des « sorcières porte-bonheur » : Vous avez été nombreux à participer à notre animation « Histoires de sorcières » et très attentifs à la belle prestation d'Angélique, nous racontant l'histoire de « La sorcière est amoureuse » de Bernard Friot et de « La sorcière dans les airs » de Julia Donaldson. L'atelier créatif tout public qui a suivi, a permis à chacun de



repartir avec sa sorcière porte-bonheur à suspendre au plafond de sa maison, car dit-on, elle apporte bonheur, prospérité et conjure le mauvais sort à celui qui passera dessous.

Un échange de disques compacts avec la médiathèque départementale aura lieu au cours du mois. N'hésitez pas à venir voir les nouveautés : musiques diverses (du Monde, classique, contemporaine, Bretagne, de relaxation), jazz, rock, chanson française, pour enfants, etc...).

Médiathèque

Exposition



Durant tout le mois, la médiathèque accueillera l'exposition de l'association Glenn Hoël Enfance maltraitée. Des disques-compacts, ainsi que des ouvrages sur ce thème l'accompagneront et pourront être, soit consultés sur place, soit empruntés.

Visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Centre de loisirs

Emplois animateurs - Vacances de Noël



Les animateurs titulaires du BAFI intéressés par un emploi durant les vacances de Noël (du mardi 26 décembre au vendredi 05 janvier) doivent adresser une lettre de candidature accompagnée d'un CV à la mairie de Saint Jean Brévelay avant le vendredi 1^{er} décembre.

Renseignements : Vincent Guguin au 06 63 30 62 06

Facebook

La mairie a désormais son compte Facebook. Seront partagées uniquement les annonces en lien avec les écoles, le centre de loisirs, la médiathèque, les associations qui organiseront des manifestations très précises. On y trouvera également les Brèves. L'adresse : Commune de Saint Jean Brévelay.



La Virade de l'Espoir

Bilan

Le rideau vient de tomber sur la virade 2017. Les associations de Saint Jean Brévelay et l'ensemble des bénévoles ont rendu compte vendredi 20 octobre des résultats, lors d'une soirée fort sympathique qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Le résultat financier est excellent, puisque le record a été battu : plus de 27 000 € vont être remis à l'association « Vaincre la muco ». C'est le résultat d'un engagement chaque année renouvelé d'un très grand nombre de bénévoles, et notamment de notre commune. Ils ont su proposer au public des animations de qualité qui ont attiré beaucoup de monde : le salon des Collectionneurs, le salon des Sports Mécaniques, le nouveau parcours sportif à deux, le Muco-Duo, le plateau de football pour les jeunes ; sans compter le Muco-moto, le traditionnel Mucosic'hall et les Jeux Mucolympiques, (la victoire revient à Billio). Bravo et merci à tous les Brévelais qui ont apporté leur concours à ce succès. L'an prochain, nous comptons encore sur vous, à Bignan et à Guéhenno cette fois, « le soufflet » leurs a été transmis lors de cette soirée.



Offres en ville

La vitrine de notre commune



Philippe Ionoff propose la création d'une page web aux commerçants, artisans, associations (gratuit pour ces dernières) en lien avec le site de la mairie : www.mairie-saint-jean-brevelay.fr.

Vous pourrez gérer vous-mêmes votre page, à l'aide des identifiants qui vous seront donnés par la société Offres en ville

Site : <https://offresenville.com>

Mail : philippe.ionoff@offresenville.com / Tél. : 06 50 86 29 35

Maison de retraite

- L'inauguration de la sculpture réalisée par les résidents s'est



déroulée le mercredi 4 octobre, par une belle journée. Un beau projet mené par Marie Le Brun de la ferme de Brémelin à Guéhenno.

Une belle réalisation qui a trouvé sa place à l'entrée de la maison de retraite.

- Sortie au bowling de Noyal Pontivy le jeudi 5 octobre. Une journée sportive et un moment convivial qui ont permis de passer un bon moment en compagnie d'autres résidents pour cette rencontre inter-EHPAD.



- Mardi 10 octobre, des résidents ont eu le plaisir de déjeuner au restaurant le Faisan Doré à Moréac. Un grand merci aux bénévoles du comité d'animation pour l'organisation de cette

sortie et pour cette belle journée pour les résidents.

Après ce bon et copieux repas une balade digestive dans le parc s'est imposée !



Marché de Noël

9 et 10 décembre

Le marché de Noël, en partenariat avec Centre Morbihan Communauté aura lieu les samedi 9 (14h-20h), un spectacle « le fabuleux Noël des lutins lucioles » clôturera cette journée, et le dimanche 10 décembre (10h-18h) à Saint Jean Brévelay.



Marché de Noël St Jean Brévelay



Pour différentes animations, nous recherchons un (ou des) Père Noël (possibilité d'alternance) pour ces 2 jours. Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en mairie. Merci.

spectacle « Mylaidy et Compagnie », une petite sorcière attachante qui agit plus vite qu'elle ne pense et à qui il n'arrive alors que des péripéties...



Voie de la Libération

Le 6 août 1944, venant de Plumelec et se rendant à Baud via Bignan et Locminé, la 4^{ème} division blindée US commandée par le général Wood, composée de 6 000 hommes et de 900 véhicules, délivrait la commune de l'occupation allemande. Baptisé « Voie de la Libération », le parcours de mémoire symbolisé par la pose d'une borne de la Liberté distante de



297km des plages du débarquement a été inaugurée samedi 28 octobre place du général de Gaulle en présence de nombreuses personnalités, d'élus et de la population.



Fleurs et décors

Démonstration et exposition



L'association organise à la salle du Vertin le samedi 2 décembre à 14h une démonstration de 6 compositions d'art floral sur le thème de Noël.

Le dimanche 3 décembre, une exposition d'une cinquantaine de bouquets aura lieu sur le même thème de 10h à 18h.



Pour tout renseignement :
contact@fleursetdecors.org
www.fleursetdecors.org
Marie-Jo LE NY, présidente :
02 97 60 20 83

TRAVAUX

Rue de Bellevue

L'aménagement de la rue est maintenant terminé. Les travaux d'espaces verts



viennent d'être réalisés. Il ne manque plus que les marquages au sol.



Rue Joseph Le Bayon

L'aménagement du trottoir (côté sud) de la rue entre le giratoire du Suillo et Kérivo est réalisé.



Prat Govero

Les travaux de finition de la voirie et de mise en place de l'éclairage public ont été réalisés en octobre. Tout est maintenant terminé.



Route de Vannes

Les rues de Vannes et des Genêts ont été entravées pendant quelques jours en raison de travaux effectués par GRDF pour une extension du réseau de gaz naturel.



Cimetière

Dans le cadre du zéro-phyto, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, une partie des allées du cimetière a été enherbée.



Nous vous remercions d'éviter de projeter de l'eau de javel sur les allées lors du nettoyage des tombes.



Plan Préfectures Nouvelle Génération



Toutes les demandes liées aux certificats d'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire devront désormais être effectués sur Internet (site de l'agence nationale des titres sécurisés: www.ants.gouv.fr).

Pour y accéder, il est nécessaire de créer un compte avant de débiter la démarche. Ce compte permet ensuite de suivre le traitement de la demande de carte grise ou de permis de conduire et également d'effectuer une pré-demande en ligne pour les cartes nationales d'identité et passeports qui relèvent ensuite des communes dotées de dispositifs de recueil.

Pour les usagers ne disposant pas de connexion internet, des points d'accueil numériques sont d'ores-et-déjà mis à disposition à la préfecture ainsi que dans les sous-préfectures de Lorient et Pontivy et certaines maisons de service public. Des médiateurs sont placés sur ces points d'accueil et peuvent accompagner les personnes dans la réalisation des démarches qui ne seront plus prises en charge aux guichets.

Des interrogations? www.morbihan.fr ou par téléphone au 34 00.

Maison des Services publics

Permanences

27 rue de Rennes

- **Néo Emploi** : tous les mardis de 9h à 12h, 02 97 53 36 25.

- **Huissier de justice** : le vendredi de 10h30 à 12h, 02 97 75 60 89.

- **ADIL** : le 4^{ème} lundi de chaque mois de 13h45 à 17h sur rendez-vous, 02 97 47 02 30.

- **SOLIHA (ex Pact-HD)** : le 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous, 02 97 40 96 96.

- **Centre d'accès au droit** : en semaine paire le mercredi de 9h à 12h, en semaine impaire le mardi de 14h à 17h sur rendez-vous pris au préalable au 02 97 27 39 63.

- **Mission Locale** : le 2^{ème} vendredi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous, 02 97 25 38 35.

- **Espace Autonomie Séniors** : permanence tous les lundis de 9h à 12h, 02 97 25 35 37.



Ne manquez pas :

Les fêtes et animations

Du 1er au 5 novembre	: exposition sur la Grande Guerre 1914/1918 par la section local du Souvenir Français	Moréac
Dimanche 5 novembre	: bal du Club de l'Espoir	salle du Vertin
Samedi 11 novembre	: cérémonie du 11 novembre - célébration religieuse à 10h30 suivie du dépôt de gerbes à 11h15	monuments aux morts
Samedi 11 novembre	: marché aux puces organisé par l'Espérance Football Club	complexe de la Métairie
Vendredi 17 novembre	: loto organisé par l'ADMR et Gym Danse Brévelaise 20h	salle du Vertin
Samedi 18 novembre	: soirée Fan Club Julien Morice (coureur cycliste)	salle du Vertin
Mardi 21 novembre	: conférence-débat animée par Glenn Hoel sur le harcèlement à l'école et sur Internet 20h	salle de la Claie
Samedi 2 décembre	: démonstration d'art floral organisée par Fleurs et Décors sur le thème de Noël 14h	salle du Vertin
Dimanche 3 décembre	: exposition de compositions florales organisée par Fleurs et Décors 11h-17h	salle du Vertin

Moréac

EXPOSITION

du 1^{er} au 5 novembre 2017

Sur la Grande Guerre de 1914-1918

Un grand livre couvert, riche de plus de 1200 documents, objets et photos restitue les 4 années de la guerre, ainsi que les conséquences en Bretagne, en Morbihan et sur la vie des poilus morts pour la France et les habitants de la commune de Moréac.

De 9h à 18h
SALLES POLYVALENTES de Moréac

Adultes : 5 €
De 12 à 18 ans : 2 €
Enfants/écoles : gratuit

Vente communale à 14 h

ST JEAN BREVELAY

(MORBIHAN-56)
STADE DE LA METAIRIE

ORGANISÉ PAR L'ESPERANCE FOOTBALL CLUB

RESTAURATION 300 PLACES

11 NOVEMBRE 2017

Entrée : 1,00 €
A partir de 15 ans

28ème MARCHÉ AUX PUCES

7h - 18h

Bulletin d'inscription en annexe

Nouveaux

Psychopédagogue

Praticienne en psychopédagogie positive

Nolwenn PERON | 07.89.67.52.34
18 rue Joseph Le Bayon | n.peron@redecouvrirelegoutdapprendre.fr
56660 Saint Jean Brevelay | www.redecouvrirelegoutdapprendre.fr

SAINT JEAN BREVELAY

Salle des fêtes du Vertin

VENREDI 17 NOVEMBRE 2017

SUPER LOTO

Organisé par les Associations ADMR et Gym Danse Brévelaise

Animé par Solange

1^{er} lot : Bon d'achat 1000 €
2^{ème} lot : Bon d'achat 600 €
3^{ème} lot : Bon d'achat 350 €
4^{ème} lot : Bon d'achat 200 €
5^{ème} lot : Bon d'achat 150 €
6^{ème} lot : Bon d'achat 150 €
7^{ème} lot : Bon d'achat 100 €
8^{ème} lot : Bon d'achat 90 €
9^{ème} lot : Collis de viande 100 €
10^{ème} lot : Lot de vêtements

Loterie à 6 €
La grille de 6 à 6 €
La grille de 6 à 7 €
La grille de 6 à 8 €

à gagner offert pour l'achat d'une grille de 6 à 6 €

Bar & Petite Restauration sur place

St Jean-Brévelay

mardi 21 novembre 20h00

Conférence - débat

Harcèlement à l'école et sur internet dangers des écrans et des réseaux sociaux

animée par Glenn Hoel conférencier depuis 1987

salle de la Claie à la médiathèque Rue de Rennes

public adultes - entrée gratuite

DEMONSTRATION D'ART FLORAL

Féerie de Noël

Samedi 2 décembre à 14h

ENTRÉE : 6€

SAINT JEAN BREVELAY (56)

Salle du Vertin

Dim. 3 décembre de 11h à 17h

Présentation de compositions florales

Credit Mutuel de Bretagne | Fleurs & Décors

Mireille Hervé

Orthophoniste

6 rue Jules Simon | 06 99 34 08 61
56660 Saint-Jean-Brévelay | 09 52 12 12 90

mireilleherve.ortho@gmail.com

Le courrier des lecteurs

Vos noms, adresse et numéro de téléphone

Vos questions ou suggestions à déposer en mairie